

## ASSEMBLEE BOURGEOISE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2020

Elle suit directement l'assemblée communale ordinaire. Le Président, Stéphane Brosy, ouvre l'assemblée à 22h45 en présence de 23 ayants-droit. Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise extraordinaire du 6 juin 2019.
2. Discuter et approuver la constitution d'une servitude entre la Commune mixte de Pleigne et BKW Energie SA concernant le feuillet n° 2064 du ban de Pleigne.
3. Divers

Le Président passe au vote. Cet ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise extraordinaire du 6 juin 2019 est accepté, sans lecture, tel que rédigé. Merci à Emilie Froidevaux pour la rédaction de celui-ci.

2. Discuter et approuver la constitution d'une servitude entre la Commune mixte de Pleigne et BKW Energie SA concernant le feuillet n° 2064 du ban de Pleigne.

M. Gérald Chételat, conseiller communal, rapporte sur ce point. Il s'agit d'une question purement administrative. Celle-ci servira le jour où BKW Energie SA doit accéder à ces installations pour des travaux de maintenance. Indemnité unique de Fr. 1'546.00 déjà perçue.

Le président ouvre le débat d'entrée en matière.

M. Bernard Guenat demande à quelle profondeur cela a été fait ? Gérald Chételat lui répond que c'est à 80 cm.

Les travaux ont déjà été effectués, les servitudes sont des questions purement administratives.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée bourgeoise accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, la constitution d'une servitude entre la Commune mixte de Pleigne et BKW Energie SA concernant le feuillet n° 2064 du ban de Pleigne.

### 3. Divers

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et lève l'assemblée à 22h50.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE

Le président :

La secrétaire :

Stéphane Brosy



Emilie Froidevaux